

Cote du document: EB 2017/120/INF.1
Date: 27 février 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Arrangements pour la cent vingtième session du Conseil d'administration

Renseignements à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro
Chef des services linguistiques
et de conférences
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Maria Elena Chavez Hertig
Chef du Bureau chargé de la liaison
avec les États membres et du Protocole
téléphone: +39 06 5459 2919
courriel: m.chavezhertig@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingtième session
Rome, 10-11 avril 2017

Pour: Information

Arrangements pour la cent vingtième session du Conseil d'administration

I. Renseignements à l'usage des délégués

Dates et lieu de la réunion

1. La cent vingtième session du Conseil d'administration aura lieu les 10 et 11 avril 2017 au siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono, à Rome. Le bâtiment se situe à environ 20 minutes en voiture de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino). La station de métro la plus proche est Laurentina (Ligne B).

Stationnement et transport

2. Des places de stationnement, en nombre limité, seront réservées aux délégués sans chauffeur et seront attribuées selon l'ordre d'arrivée, au 44, via Paolo di Dono et au 86, via Paolo di Dono, dans l'aire de stationnement externe située à l'arrière du bâtiment. Un agent de sécurité y sera présent pendant toute la durée de la session.
3. Les délégués avec chauffeurs pourront se faire déposer à l'entrée principale du siège. Les chauffeurs sont priés de quitter les lieux aussitôt après afin de laisser cet espace libre. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner en dehors des emplacements réservés mentionnés ci-dessus.
4. Les délégués sont informés qu'un service de navette est disponible entre la station de métro Laurentina et le siège du FIDA. À la station Laurentina, l'arrêt de la navette est situé entre les numéros 9 et 11 de viale Luca Gaurico, la rue principale située derrière la station Laurentina, tandis que devant le siège du FIDA, il est à l'emplacement de l'arrêt de bus qui se situe à proximité de la sortie principale (via Paolo di Dono, entre les numéros 50 et 44).

Sécurité

5. Des mesures de sécurité strictes seront appliquées à l'entrée du bâtiment et dans son enceinte. Le personnel de sécurité aura instruction de ne laisser entrer que les personnes munies d'un badge de sécurité délivré par le FIDA, la FAO et/ou le PAM. Sinon, un badge de sécurité temporaire sera délivré aux délégués à l'entrée principale du FIDA afin que ceux-ci puissent se rendre au comptoir d'inscription, situé à l'étage des conférences.
6. Au comptoir d'inscription situé à l'étage des conférences, au niveau -1, tous les délégués recevront un badge qu'ils doivent porter pour avoir accès aux réunions.
7. Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent porter les deux badges (badge de sécurité et badge d'accès aux réunions) en permanence et ne jamais laisser leur porte-documents ou tout autre objet de valeur sans surveillance sur le lieu de la conférence.

II. Organisation des sessions

Salles de réunion et horaires des séances

8. Les séances du Conseil d'administration se dérouleront dans la salle Ovale (S120), située à l'étage des conférences (niveau -1). La réunion se déroulera de 9 h 30 à 13 h 30 et de 15 heures à 19 heures, le lundi 10 avril; et de 9 heures à 13 heures le mardi 11 avril 2017.
9. Il est indispensable que les séances commencent à l'heure et que l'horaire prévu soit respecté. Les délégués sont priés de faire preuve de ponctualité.
10. Les délégués sont priés d'éteindre leur téléphone portable avant de pénétrer dans les salles de réunion.

11. Le calendrier des travaux sera mis en ligne deux semaines avant le début de la session.

Distribution des documents/PaperSmart

12. Conformément à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration à sa centième session, les documents seront publiés à mesure qu'ils seront disponibles à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/eb/120> et sur le [site web du FIDA](#), dans les langues officielles du Fonds. Les documents finalisés et mis en ligne après le dernier jour ouvré de la semaine précédant la session du Conseil d'administration seront disponibles en quantité limitée au comptoir de distribution des documents, situé à l'étage des conférences (niveau -1).
13. Les délégués peuvent contribuer au respect de l'environnement en téléchargeant tous les documents sur leur propre dispositif électronique, en imprimant les documents recto verso et en les jetant dans les corbeilles de recyclage prévues à cet effet.

Interprétation et langues utilisées en séance

14. Les langues officielles du FIDA sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un service d'interprétation simultanée et la documentation pertinente seront proposés dans ces quatre langues. Les délégués sont priés de parler à une vitesse raisonnable afin de laisser aux interprètes le temps de s'exprimer de manière aussi fidèle et claire que possible.
15. Les représentants des États membres désignés par leurs représentants respectifs au Conseil d'administration pourront suivre les délibérations par liaison télévisuelle depuis la salle d'écoute (salle de conférences Italie [S105]). La salle d'écoute sera pourvue d'un service d'interprétation dans les quatre langues officielles du FIDA. Des écouteurs munis d'un sélecteur de langue permettront aux délégués de suivre les débats. Les délégués sont priés de laisser les écouteurs sur leur table à la fin de chaque séance.

III. Inscription

Notification de la composition des délégations

16. Il est souhaitable que les noms de toutes les personnes désignées par un État membre pour assister à la session du Conseil d'administration soient communiqués au Bureau du Secrétaire (courriel: ms-liaison@ifad.org) au plus tard le lundi 3 avril 2017. Les représentants accrédités au Conseil d'administration n'ont pas besoin de pouvoirs spécifiques pour la session s'ils disposent d'une accréditation indiquant qu'ils sont nommés pour représenter leur gouvernement jusqu'à nouvel ordre, mais leur nom doit figurer sur la liste des membres de la délégation remise au Bureau du Secrétaire.

Inscription

17. Dès leur arrivée, tous les membres des délégations officielles sont priés de se faire inscrire et de retirer leur badge d'accès aux réunions, au comptoir d'inscription situé à l'étage des conférences, au niveau -1.
18. L'inscription débutera à 8 h 30, le lundi 10 avril.

Liste des délégations

19. Une liste provisoire des délégations, établie d'après les inscriptions enregistrées le lundi 10 avril, pourra être consultée au comptoir d'inscription. La liste définitive figurera dans le procès-verbal de la session.
20. Les représentants au Conseil d'administration sont priés de bien vouloir aviser le comptoir d'inscription de toute modification qu'ils souhaiteraient apporter à la liste provisoire.

IV. Autres services

Voyages et paiements

21. Les représentants qui souhaitent une assistance du FIDA pour réserver les vols et les hôtels sont invités à prendre contact avec le Bureau du Secrétaire au moins 20 jours avant le début de la session. La réservation et le paiement anticipé du vol et de l'hôtel seront faits par l'intermédiaire de l'agence de voyages située au siège du FIDA (Carlson Wagonlit Travel). Téléphone: +39 06 5459 2277 ou courriel: ms-liaison@ifad.org.
22. Les délégués qui s'occupent eux-mêmes de l'organisation de leur voyage se verront rembourser le prix de leur billet d'avion à concurrence du montant pris en charge par le FIDA et l'indemnité journalière de subsistance pour les repas et les dépenses diverses sur présentation du billet d'avion et d'un reçu faisant apparaître l'itinéraire et les frais encourus.
23. Dès leur arrivée, les délégués sont priés de bien vouloir remettre au comptoir d'inscription (situé à l'étage des conférences au niveau -1) une copie de leurs billets d'avion avec les cartes d'embarquement et/ou les talons de billets, ainsi que le reçu ou la facture de l'agence de voyages pour qu'il soit procédé au remboursement dans les meilleurs délais. Conformément aux Directives et procédures relatives aux voyages en vigueur au FIDA, qui ont été approuvées par la direction, les représentants pourront obtenir le remboursement du billet et le versement de l'indemnité journalière de subsistance à la banque (voir ci-dessous), le mardi 11 avril 2017 à partir de midi.
24. Les délégués qui n'auront pas remis la documentation requise le premier jour seront remboursés via virement bancaire.

Opérations bancaires

25. Une filiale de la Banca Popolare di Sondrio est située au rez-de-chaussée, près de la réception. Les heures d'ouverture de la banque sont: 8 h 30 – 13 h 30 et 14 h 30 – 16 heures.
26. Deux distributeurs automatiques sont installés au rez-de-chaussée, devant la banque.

Services médicaux

27. L'infirmière et le médecin conseil du FIDA seront présents dans les locaux pendant la session. En cas d'urgence médicale, des dispositions seront prises pour appeler une ambulance. Ces services devront être demandés par l'intermédiaire du service médical du FIDA.

Bureau de poste

28. Le siège du FIDA ne dispose pas de bureau de poste. Le bureau de poste le plus proche se trouve au 12, via A. del Sarto (au bout de la via Baldovinetti), à dix minutes à pied, et est ouvert de 8 heures à 19 heures, du lundi au vendredi.

Réception du courrier

29. Le courrier personnel des délégués leur sera distribué par le planton de la salle de conférences ou l'assistant aux inscriptions. Le courrier devra porter clairement la mention "Représentant au Conseil d'administration" et être adressé au Fonds international de développement agricole (FIDA), Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italie. Télécopie: +39 06 5043463; courriel: ifad@ifad.org.

Téléphones

30. Les délégués peuvent recevoir des communications téléphoniques à l'étage des conférences aux numéros suivants: +39 06 5459 2285/2275 (comptoir de distribution des documents); 2101/2112 (comptoir d'inscription).

Liaisons Internet

31. Le réseau Wi-Fi disponible au siège offre une couverture complète, continue et sécurisée dans tout le bâtiment. Les délégués peuvent accéder à Internet de n'importe où à l'intérieur de l'édifice en utilisant la connexion réseau sans fil ifad_guest et le mot de passe ifadguest.

Vestiaire

32. Un vestiaire situé dans la zone de conférences est à la disposition des délégués.

Taxis

33. Les délégués peuvent appeler un taxi en s'adressant au personnel de sécurité à l'entrée principale du FIDA. Cependant, ils sont priés de noter qu'une indemnité forfaitaire sera due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

Bar et cafétéria

34. Café, boissons non alcoolisées, sandwiches et pâtisseries sont proposés à un prix subventionné à la cafétéria située au rez-de-chaussée et au bar de l'étage des conférences, au niveau -1.
35. La cafétéria self-service du FIDA située au rez-de-chaussée sert le déjeuner de midi à 14 h 30.

Déjeuner

36. Des dispositions ont été prises afin que les délégués assistant au Conseil d'administration puissent déjeuner à la cafétéria à leurs propres frais. Le lundi 10 avril, le déjeuner est prévu à 13 h 30.

Réception

37. Le lundi 10 avril, en fin de journée, le Président donnera dans la zone de conférences une réception à laquelle sont conviés tous les délégués.

Informations supplémentaires

38. Les délégués sont priés de consulter régulièrement la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA (<https://webapps.ifad.org/members/eb/120>) pour des informations actualisées.